

RÉPONSE – M 195 A – 22.12

Réponse du Conseil administratif à la motion M 195 – 17.03

déposée par les membres de la commission des finances, de l'économie et de l'administration

relative à l'objet suivant :

POLITIQUE EN MATIÈRE DE RELATIONS ÉCONOMIQUES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par son vote de la motion susmentionnée, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à :

- 1 mettre en œuvre un concept de politique communale en matière de relations économiques ;
- 2 créer et développer tout outil utile aux entreprises verniolanes dans l'optique de faciliter les contacts entre elles et avec les diverses instances cantonales, notamment par le biais de rencontres thématiques et interentreprises organisées par la Ville de Vernier, ou par l'expertise d'une commission consultative ;
- 3 collaborer avec les acteurs locaux actifs dans le domaine du soutien à la création d'entreprise, afin de développer sur le territoire de Vernier une politique de promotion (mise à disposition de conseils, de financements, d'infrastructures, à des coûts modérés).

La politique communale en matière de relations avec les entreprises implantées à Vernier est suivie au sein du Service de la cohésion sociale (SCS), plus précisément par notre Chargé des relations économiques.

Une commission sur ce thème a été créée, des rencontres thématiques et interentreprises sont régulièrement organisées et un soutien aux entreprises est assuré au sein du service.

La motion M 195 – 17.03 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 12 décembre 2022 / th. 075179

